

Justificatif généré le 06/05/2022

Support de parution :



Date de parution :

06/05/2022

Département de publication :

(75) Paris

URL de l'annonce :

<https://www.actu-juridique.fr/?p=291878>

N° d'annonce :

604548

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 3 mai 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination :

SENECA42

Siège : 66 Avenue des Champs-Élysées, 75008 PARIS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : L'animation de groupes privés sur les réseaux sociaux, relatifs à l'échange d'informations et d'expériences dans le domaine des crypto monnaies, par le biais notamment de tchats et de vidéos.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Lucas MAZIERE, demeurant 25 Avenue du Maréchal Lyautey, 06000 NICE

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS

Justificatif de parution

Vérifier la validité de l'annonce

Code de vérification : aeGMG5esr

<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeGMG5esr>

